

TOUTE L'INFO
POUR PLUS DE TRI ET
MOINS DE DÉCHETS



ma Lettre DÉCHETS

MOINS D'ORDURES POUR
LE BIEN DE LA NATURE



EDITO

Avec ma Lettre Déchets, ce nouveau rendez-vous semestriel, le Pôle Environnement de la CCPHVA vous informera sur l'état d'avancement de la mise en place de la Taxe Incitative qui, pour rappel, ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2021.

La première étape, la conteneurisation du territoire, a débuté en octobre dernier et arrive à son terme. Désormais, nous entrons dans une phase d'ajustement, avec pour objectif, l'équipement des derniers foyers et l'installation des PAV (Points d'Apport Volontaire) sur l'ensemble des huit communes.

Nous avons déjà **un premier constat très encourageant** : la quantité d'ordures ménagères a baissé significativement ! Si nous comparons le premier trimestre 2019 avec les chiffres de 2018, nous avons enregistré 150 tonnes d'ordures ménagères en moins. De nouveaux foyers se mettent à trier et à composter leurs déchets.

Pour continuer dans cette démarche, nous organisons des **ateliers collaboratifs** avec les habitants, les associations et les professionnels du

territoire pour bâtir le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets qui définira les actions à mener ces 6 prochaines années. Nous vous y attendons nombreux !

Enfin, dans ces quatre pages nous allons vous indiquer les nouvelles consignes de collecte suite à la mise à disposition des bacs poubelles ou des badges pour les bacs collectifs et PAV. Nous vous expliquerons également comment est actuellement financé le service de collecte des déchets et à quel point il est important de bien les trier.

Bien à vous,
Sandro DI GIROLAMO
Vice-Président Chargé de l'Environnement

LA CONTENEURISATION, UNE ÉTAPE IMPORTANTE

Permettant d'améliorer la propreté du territoire et les conditions de travail des agents de collecte, elle consiste à équiper chaque foyer d'un bac individuel ou d'un badge d'accès pour ceux qui sont

desservis par un bac collectif ou par un PAV. La conteneurisation arrivant aujourd'hui à son terme, si vous n'avez toujours pas été enquêté et livré de votre bac-poubelle, merci de contacter le Pôle Environnement.

Des réunions publiques seront prochainement organisées en soirée dans chaque commune du territoire pour vous rencontrer et vous expliquer la démarche de la future tarification.

Pour toutes questions ou réclamations liées à la collecte des déchets, un seul contact :

Le Pôle Environnement de la CCPHVA

☎ 03 82 54 32 63

✉ environnement@ccphva.com

🌐 CCPHVA

🌐 www.ccphva.com

Avec le soutien de



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

NOUVEAUX BACS PAS TOUS DANS LE MÊME SAC !



La conteneurisation et la fin des marches arrière au 1^{er} janvier 2019 a bouleversé les habitudes. De nouvelles consignes de collecte ont été données et entre bacs-poubelles et PAV, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Essayons d'y voir plus clair.

VOUS AVEZ UN BAC INDIVIDUEL



- ▶ Vous devez **présenter vos ordures ménagères en sacs fermés à l'intérieur de ce bac** et le sortir sur la voie publique lorsqu'il est plein, la veille au soir du jour de collecte. *Vous retrouverez les jours de ramassage dans le calendrier de collecte disponible en mairie et sur le site www.ccpvhva.com*
- ▶ Si vous ne pouvez pas rentrer votre bac et que celui-ci doit rester sur le trottoir, il vous a été remis une étiquette jaune. Elle est à attacher à la poignée de votre bac quand vous souhaitez qu'il soit collecté (*fonctionnement effectif à partir du 1^{er} septembre 2019*).
- ▶ Si vous constatez que des personnes mettent des déchets dans votre bac, il est possible d'y installer une serrure spécifique fournie par la CCPHVA, moyennant paiement (*ce service sera disponible à partir du 1^{er} juillet 2019*).
- ▶ Il vous a été remis un bac d'un certain volume, déterminé en fonction de la composition de votre foyer et de la politique de réduction des déchets. Si vous observez que ce volume n'est pas adapté à votre production de déchets, vous pouvez demander l'échange de votre bac à partir du 1^{er} septembre (*à savoir que la tarification qui sera mise en place en 2021 prendra en compte le volume du bac et le nombre de levées*).
- ▶ En cas de dégradation ou de vol du bac-poubelle, si le préjudice est commis :
 - par une tierce personne, il sera remplacé sous condition d'un dépôt de plainte.
 - par le foyer détenteur du bac, il lui sera facturé à un prix de 30 €.
 - lors de la collecte, il sera remplacé par la CCPHVA.
- ▶ **Il n'y a pas de changement pour le tri sélectif**, celui-ci est toujours à présenter en sacs transparents, la veille au soir des jours de collecte. Les sacs sont distribués en mairie.

VOUS ÊTES DESSERVI PAR UN BAC COLLECTIF

- ▶ Un badge d'accès vous a été remis pour vous permettre d'ouvrir le tambour situé sur le dessus, et d'y placer un sac de déchets **d'une contenance maximale de 30L**.
- ▶ Il n'y a pas de changement pour le tri sélectif, vous continuez de présenter les déchets recyclables de manière habituelle.



VOUS ÊTES DESSERVI PAR UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) AÉRIEN OU ENTERRÉ

- ▶ Un badge d'accès vous a été remis pour vous permettre d'ouvrir la trappe afin que vous puissiez y déposer votre sac **d'une contenance maximale de 50L**.
- ▶ Concernant le tri sélectif :
 - S'il n'y a pas de PAV pour le tri, vous devez déposer vos sacs à côté du PAV concernant les ordures ménagères, la veille au soir du jour de collecte.
 - Si vous avez un PAV réservé au tri, vous devez y déposer vos déchets recyclables en vrac.

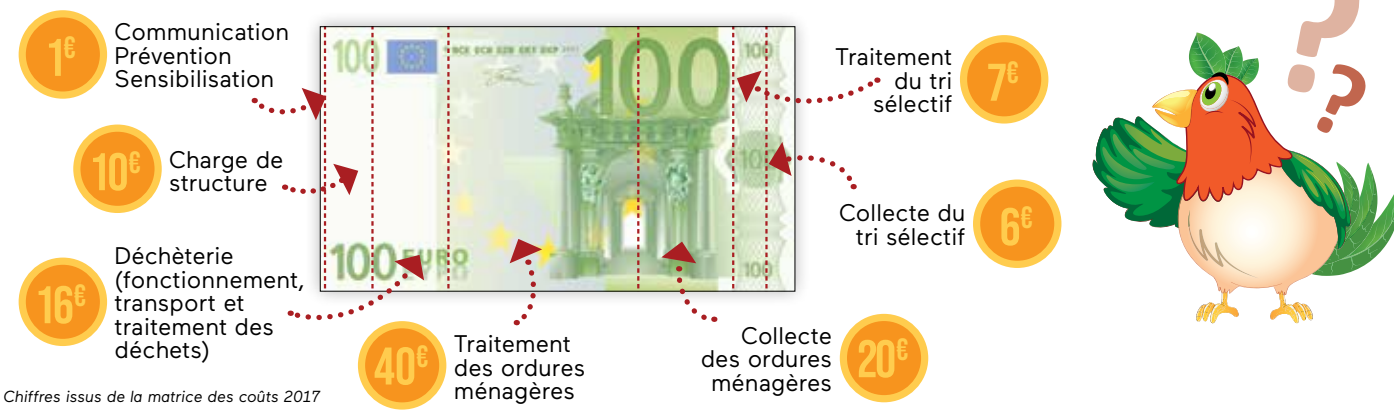


La collectivité vous a remis un bien qui est désormais attribué à votre adresse. Il vous appartient d'en prendre soin et de contacter le Pôle Environnement de la CCPHVA en cas de dégradation, de vol ou de dysfonctionnement et en cas de déménagement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La collecte et le traitement de vos déchets sont entièrement financés par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) que chaque propriétaire paie avec sa taxe foncière, en fonction de la valeur locative du bien et du taux appliqué.

Voyons ce que permet de financer 100 € de TEOM :



Le taux de TEOM est calculé de manière à couvrir le service à 100%, pas plus, pas moins. **Vos gestes de tri et de réduction des déchets influent donc sur le montant de la taxe !**

Par exemple si vous déposez :



Dans votre bac-poubelle, cela coûte **2,38€**

10 kg de **DÉCHETS VERTS**



Déposé à la déchèterie : **0,70€**

10 kg de **TEXTILES**



Dans les bornes textiles : **0€**

10 kg de **VERRE**



Dans les bornes à verre : **0,01€**

De plus, mis dans la bonne filière, ces derniers pourront être valorisés ! Ainsi le verre redeviendra du verre et les vêtements seront soit donnés à des associations, soit recyclés en chiffons d'essuyage ou en isolant.

TRIER C'EST IMPORTANT, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT

Les dernières analyses des sacs de tri collectés sur le territoire sont très mauvaises. **Près de 25% des déchets sont refusés ce qui engendre un surcoût pour la collectivité !** Voici des exemples de ce qui a été retrouvé : couches, piles, textiles, verre, sacs de course, coque en plastique, restes alimentaires...

Nos agents de collecte vont donc devenir plus exigeants et **les sacs mal triés ne seront plus ramassés.** Notre ambassadrice du tri sera présente sur le terrain pour vous expliquer les bons gestes et reste disponible par mail à : **ambassadeur-de-tri@ccphva.com** Pour rappel, seules ces 4 catégories de déchets sont acceptées :

- ▶ Cartons d'emballages, papiers, journaux et magazines,
- ▶ Briques alimentaires,
- ▶ Emballages métalliques (boîtes métalliques, conserves, aérosols),
- ▶ Flacons, bouteilles et bidons en plastique.



POUR LE PROCHAIN PLP, C'EST À VOUS DE DÉCIDER !

La CCPHVA lance une série de RDV collaboratifs pour bâtir le prochain Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Une occasion d'agir pour les entreprises et les citoyens qui ont envie de faire bouger les choses près de chez eux pour réduire la production de déchets sur le territoire.

Cette large concertation se déroulera sur 6 ateliers (3 pour les particuliers et 3 pour les professionnels) afin de permettre à chacun de :


- ▶ Partager ses enjeux et ses idées pour diminuer la production de déchets (RDV n°1),
- ▶ Choisir les idées les plus intéressantes à retenir collectivement (RDV n°2),
- ▶ Préciser les actions concrètes à mettre en œuvre (RDV n°3).

En participant, chacun peut contribuer à :

- ▶ **Faire de la gestion des déchets un levier du vivre ensemble et du développement économique.**
- ▶ **Faire entendre votre voix pour l'amélioration de votre quotidien.**
- ▶ **Envoyer un message fort et positif à nos jeunes générations.**

Un premier rdv a déjà eu lieu en mai. Nous vous attendons aux prochains RDV ! Inscription par mail à environnement@ccphva.com ou par téléphone au **03 82 54 84 81** (30 places limitées).

Information sur www.ccphva.com/PLP-collaboratif



**Notre planète
c'est d'abord
notre quartier!**
#PLPcollaboratif

Qui a dit que nous n'avons aucun poids dans les choix de notre collectivité ! ?

**Les 22-23 mai, 12-13 juin
et 3-4 juillet en fin de journée**
(le mercredi pour les particuliers, le jeudi pour les pros)
**participez aux rendez-vous
collaboratifs**
du Programme Local
de Prévention des déchets

Plus d'informations sur
www.ccphva.com/PLP-collaboratif
Inscription par mail à environnement@ccphva.com
ou par téléphone au **03 82 54 84 81**
(30 places limitées)

Contribuez pour :
Lutter contre le gaspillage alimentaire
Favoriser le réemploi
Développer le compostage
Tendre vers le zéro déchet...

Une opération de la CCPHVA dans le cadre de la co-contribution du territoire intelligent CCLOR

Avec le soutien de :

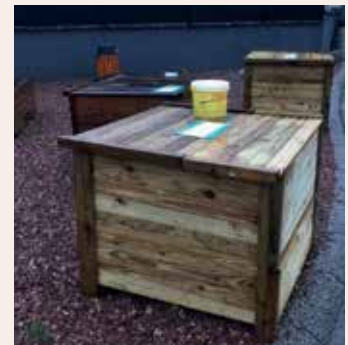
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

ADENE

SUR LE TERRITOIRE, ÇA COMPOSTE !

Ils s'y sont mis avec l'accompagnement de la CCPHVA :

- ▶ À l'Institut Médico Educatif La Sapinière, au collège Lionel Terray, à l'école primaire et au jardin du partage d'Aumetz. Mais aussi à la Maison de l'Enfance et à la MJC d'Audun-le-Tiche, ainsi qu'à la Résidence Stéphane Hessel de Villerupt.



Vous aussi vous aimeriez développer une zone de compostage partagé ?

Nous vous accompagnons avec la mise à disposition des composteurs et en vous donnant tous les conseils pour un bon fonctionnement. Alors **si vous êtes volontaire, contactez le Pôle Environnement.**



PENSÉES À NOTRE COLLÈGUE

Le 16 décembre 2018, nous avons été extrêmement affectés par le décès de notre collègue **Isabelle COLSON**, gardienne à la déchèterie communautaire de la CCPHVA depuis 2008. Personnalité emblématique de la déchèterie, elle était connue des habitants pour sa fermeté à faire respecter les consignes et à la fois pour son humour. Sa disparition brutale a laissé un grand vide...